



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 23 AVR. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 27 MARS 2026

Direction de la
commande publique

AB/CT/JR

N°2026-196

OBJET : Contrat n°C26089 relatif à la mise en place d'un atelier autour de la confiance en soi dans le cadre de la programmation de la semaine des droits de femmes organisée par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de programmer un atelier autour de la confiance en soi dans le cadre de la programmation de la semaine des droits de femmes organisée par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT que la ville a fait appel à « COACHING ET BILANS DE COMPETENCES » représentée par Madame Isabelle SEBAG, pour l'organisation d'un atelier autour de la confiance en soi dans le cadre de la programmation de la semaine des droits de femmes organisée par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT que la proposition de « COACHING ET BILANS DE COMPETENCES » représentée par Madame Isabelle SEBAG, sise 24 rue des Thermes à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880) répond aux besoins de la Ville,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un contrat entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et « COACHING ET BILANS DE COMPETENCES » représentée par Madame Isabelle SEBAG, sise 24 rue des Thermes à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880), pour l'organisation d'un atelier autour de la confiance en soi dans le cadre de la programmation de la semaine des droits de femmes organisée par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Article 2 : L'atelier aura lieu le mercredi 27 mai 2026, au Centre Social Municipal "Les Campanules" de la ville de Soisy-sous-Montmorency pour un groupes d'adultes entre 10 et 12 personnes.

Article 3 : Le règlement de 220.00 euros T.T.C, s'effectuera par mandat administratif, après prestations faites et à réception de chaque facture déposée sur Chorus.



Article 4 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260423-C26089-CC
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 6 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,

Nicolas NAUDET


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **23 AVR. 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **23 AVR. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **23 AVR. 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260423-C26089-CC
Date de réception préfecture : 23/04/2026